



Convocation Assemblée Générale Extraordinaire du samedi 10 décembre 2022

Bonjour à toutes et à tous,

Notre Assemblée Générale annuelle s'est tenue le samedi 19 novembre 2022.

Au cours de cette assemblée notre ancien président Jean-Luc Chahpazoff dont le mandat expirait, a décidé de ne pas se représenter.

En l'absence de nouvelle candidature externe ou parmi les membres du bureau actuel il a été présenté à l'assemblée un nouveau mode de fonctionnement de notre association appelé « mode de fonctionnement collégial »

Qu'est-ce qu'une association collégiale ?

La gestion de l'association est confiée à un conseil d'administration. Les membres de ce conseil assurent collectivement la gestion de l'association et la responsabilité légale auprès des tiers. La direction collégiale est investie de tous les pouvoirs nécessaires à la bonne marche de l'association dans le cadre fixé par l'assemblée générale ordinaire et par les statuts.

Concrètement qu'est-ce que cela change ?

Dans un mode de gouvernance classique le conseil d'administration (ou bureau) élit un président investi des pouvoirs nécessaires pour faire fonctionner l'association. Il est généralement assisté d'un secrétaire et d'un trésorier.

Dans la gouvernance collégiale, les responsabilités sont partagées et l'autorité est distribuée entre plusieurs personnes qui n'ont pas de lien hiérarchique entre elles. Chacune est responsable d'une partie de l'activité de l'association et elles prennent ensemble les décisions importantes.

Ce changement de mode de fonctionnement s'accompagne d'une modification de nos statuts et c'est pourquoi nous vous invitons à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à L'atol'

le samedi 10 décembre à 10h

L'ordre du jour de cette assemblée ne comporte qu'un seul point :

- **Modification des statuts (passage en mode de gouvernance collégiale)**

[Vous pouvez télécharger le projet de statuts ici.](#)

Nous avons bien conscience que le surplus de réunions n'encourage pas à la présence lors de cette assemblée générale extraordinaire.

Néanmoins il est vital pour notre association que cette AGE puisse statuer sur l'évolution de l'association.

Pour cette raison nous vous proposons 3 modes de vote à votre choix.

- Voter en présentiel le samedi 10 décembre à L'atol'.
- Faire parvenir au Bureau de l'Association, avant le 7 décembre, un [pouvoir non nominatif \(téléchargeable ici\)](#) :
 - Par messagerie à l'adresse mail suivante : golf.grand.parc@gmail.com,
 - Par courrier au siège de l'association,
 - Par dépôt dans la boîte aux lettres de l'association.
- Répondre par mail à l'invitation à l'assemblée avant le 7 décembre en indiquant votre choix : POUR, CONTRE ou NE SE PRONONCE PAS.

Enfin, si vous comptez vous rendre à l'assemblée, merci de nous signaler votre présence par email.

Nous comptons sur votre participation à l'évolution de notre association.

Amicalement

Le conseil d'administration

Plus d'informations ?

Visitez notre site : www.golf-grand-parc.fr

www.facebook.com/golf.grand.parc/

mail : golf.grand.parc@gmail.com